

AU-DELÀ DE L'INTERDICTION D'ENTRÉE AUX MUSULMANS : CONNAISSEZ VOS DROITS

Voici ce que vous devez faire si vous êtes approché par la police, les agents d'immigration ou le FBI.

L'interdiction d'entrée aux musulmans fait partie du ciblage par l'administration Trump des communautés musulmanes, arabes, iraniennes, du Moyen-Orient et d'Asie du Sud. Assurez-vous que vous et les autres membres de la communauté connaissez vos droits.

Ces informations ne sont pas destinées à fournir des conseils juridiques. Certaines lois d'États peuvent varier. Si vous pensez que vos droits ont été violés ou si vous désirez plus d'informations, contactez votre ACLU local sur www.ACLU.org/affiliates

Dernière mise à jour le 11 octobre 2017

VOS DROITS ET RESPONSABILITÉS PENDANT VOS RENCONTRES AVEC LA POLICE, L'IMMIGRATION ET LE FBI :

- Vous avez le droit de garder le silence. Si vous souhaitez utiliser ce droit, dites à haute voix : « Je choisis de garder le silence ».
- Vous avez le droit de refuser qu'on vous fouille ou fouille vos biens.
- Demandez si vous êtes libre de partir. Si on vous dit oui, éloignez-vous calmement et silencieusement.
- Si vous êtes placé en détention, demandez à parler immédiatement à un avocat et affirmez votre droit de garder le silence.
- Gardez vos mains là où la police peut les voir.
- Ne courez pas, ne résistez pas ou ne gênez pas la police même si vous êtes innocent ou si la police viole vos droits.
- Ne mentez pas et ne donnez pas de faux papiers, notamment sur votre statut d'immigration.
- Peu importe votre statut d'immigration ou de citoyenneté, vous avez des droits constitutionnels.

Si vous êtes approché par l'immigration (ICE ou CBP) dans la rue, dans votre voiture ou dans d'autres espaces publics (l'entrée ou le retour aux États-Unis sont discutés ci-dessous) :

- **Citoyens américains** : vous n'avez pas à présenter de preuve de citoyenneté ni à répondre à des questions sur votre lieu de naissance ou sur la façon dont vous êtes entré dans le pays. Vous pouvez également déclarer que vous souhaitez garder le silence.
- **Ressortissants étrangers** : Si un agent vous demande vos papiers d'immigration et que vous les avez, montrez-les à l'agent. Si vous ne les avez pas, indiquez que vous souhaitez garder le silence. (Remarque : des règles distinctes s'appliquent aux frontières internationales et aux aéroports, et si vous êtes sur certains visas de non-immigrant, y compris les touristes et les voyageurs d'affaires. Veuillez contacter l'ACLU pour plus d'informations.)

Si le FBI demande à vous interroger ou à vous interviewer :

- Vous avez le droit de refuser d'être interviewé.
- Vous n'avez pas à répondre à des questions, même s'ils ont un mandat.

- Avant de répondre à des questions ou d'être interviewé, vous avez le droit de parler à un avocat et d'avoir un avocat présent.
- Même si vous n'avez rien fait de mal, il vaut mieux avoir un avocat présent.

Si la police, le FBI ou des agents d'immigration viennent chez vous :

- Demandez-leur de vous montrer un mandat. Vous n'êtes pas obligé de laisser entrer quelqu'un chez vous à moins qu'il n'ait un mandat signé par un juge.
- Les agents d'immigration (ICE) peuvent avoir un document qui dit « mandat » ou « mandat d'arrêt d'un étranger » mais n'est pas signé par un juge. Si le document est signé par un agent ou un superviseur de l'ICE, mais pas par un juge, vous n'avez pas à les laisser entrer chez vous ou à leur parler.
- S'ils vous présentent un mandat signé par un juge :
 - Vous n'êtes toujours pas obligé de leur parler et vous pouvez parler à un avocat avant de décider de leur parler. Si vous décidez de leur parler, sortez de chez vous et fermez la porte (sauf s'ils ont un mandat de perquisition pour entrer dans la maison).
 - Un mandat d'arrêt signé par un juge leur permettra d'entrer à l'intérieur s'ils pensent que la personne qu'ils arrêtent est à l'intérieur du domicile.
 - Un mandat de perquisition signé par un juge leur permettra de pénétrer dans des zones spécifiques ou leur permettra de rechercher des éléments spécifiques énumérés sur le mandat.

Si vous revenez aux États-Unis dans un aéroport ou à une frontière internationale :

- Les agents des douanes peuvent vous intercepter à la frontière ou aux points d'entrée et fouiller vos biens, même sans vous soupçonner d'actes répréhensibles. Cependant, ils ne peuvent pas vous cibler simplement en raison de votre religion, race, ethnie, origine nationale, sexe ou convictions politiques
- Questions sur votre statut d'immigration :
 - Si vous êtes citoyen américain et présentez un passeport, vous n'avez pas à répondre à leurs questions, bien que refuser de répondre à des questions de routine sur la nature et le but de votre voyage pourrait entraîner un retard ou une inspection plus longue.
 - Si vous n'êtes pas citoyen américain et que vous refusez de répondre aux questions, ils peuvent refuser de vous autoriser à entrer dans le pays. Si vous choisissez de répondre aux questions, soyez honnête.
- Questions sur vos croyances et pratiques religieuses ou vos opinions politiques : vous n'avez pas à répondre à ces questions. Vous pouvez demander à voir un superviseur si un tel interrogatoire se poursuit.
- Demandes de fouille d'appareils électroniques tels que des ordinateurs portables et des téléphones cellulaires : la question de savoir si les agents ont le pouvoir de fouiller le contenu de ces appareils sans soupçon ni mandat est actuellement contestée.
 - Vous pouvez refuser de fournir des mots de passe ou de déverrouiller des appareils, mais cela peut entraîner un retard, de longs interrogatoires et/ou la nécessité de conserver votre appareil pour une inspection plus approfondie.
 - **Citoyens américains** : vous ne pouvez pas être refusé si vous ne fournissez pas ces informations.
 - **Ressortissants étrangers** : il est possible que le fait de ne pas fournir ces informations entraîne un refus de vous laisser entrer dans le pays.